

Avec Touraine, le Département

LE BUDGET PARTICIPATIF
C'EST DANS LA BOÎTE



SOMMAIRE

P2-3

Proposez, votez,
le Département réalise
vos projets !

P4-5

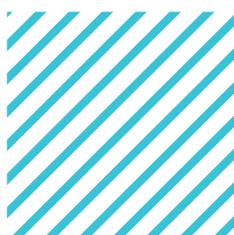
Vous souhaitez réaliser
un projet et vous êtes
en recherche de soutien ?

P6-7

Les étapes clés
du Budget Participatif



LE DÉPARTEMENT DONNE LA PAROLE AUX TOURANGEAUX



L'INDRE-ET-LOIRE EST L'UN DES PREMIERS DÉPARTEMENTS EN FRANCE, APRÈS LE GERS, À METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE BUDGET PARTICIPATIF, UNE INNOVATION QUI DONNE LA PAROLE AUX TOURANGEAUX.

Avec 1,4 million dédiés à ce premier budget participatif sur l'ensemble du territoire urbain et rural, le Conseil départemental met en place un véritable outil innovant de démocratie participative.

La jeunesse aura son mot à dire, un budget spécifique lui est dédié, les jeunes citoyens de moins de 18 ans vont pouvoir ainsi s'exprimer et proposer des projets qui leur ressemblent.

Vous, habitants, collectivement (groupes constitués pour l'occasion ou associations), vous allez pouvoir imaginer ce qui peut améliorer votre vie quotidienne et proposer des projets d'investissement sur l'espace public. Vous êtes les usagers des lieux où vous habitez, où vous travaillez, où vous vous divertissez, vous allez donc avoir la capacité de concevoir et de choisir les projets qui seront de nature à améliorer la qualité de vie dans vos territoires.

Les projets retenus, c'est-à-dire ceux qui seront jugés faisables par les services du Département, seront soumis à vos suffrages. Et ceux qui seront choisis au terme de ce vote, débiteront à partir de l'été 2020 !

Ce mode d'emploi, a été réalisé dans l'optique de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Alors à vous de jouer !



En savoir plus sur la nature des projets

- Un projet peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire d'une commune ou d'un canton en plus de **s'inscrire dans l'une des compétences du Conseil départemental.**
- Il doit être localisé dans le territoire départemental et dans le domaine public.
- **Il doit être d'intérêt général, à visée collective et accessible à tous de manière gratuite** et ne doit pas permettre au porteur de projet d'en tirer un profil personnel.
- **Il doit correspondre à des dépenses d'investissement** (projet de construction, d'aménagement, acquisition de matériels ou d'équipements durables) et non à des dépenses de fonctionnement (prestations de service, subventions, dépenses de personnel ou d'entretien...).



Vous souhaitez réaliser un projet et vous êtes en recherche de soutien ?

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE SE DOTE D'UN BUDGET PARTICIPATIF DESTINÉ À FINANCER DES PROJETS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PROPOSÉS PAR LES TOURANGEAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.



**1,4
MILLION
D'EUROS**

alloués à cette opération de démocratie participative, qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des tourangeaux.

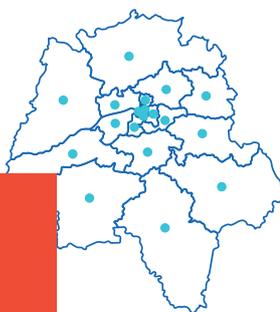
QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

PROJET JEUNE CITOYEN

Tous les jeunes âgés de moins de 18 ans résidant dans le département

PROJET CITOYEN

Toutes les personnes âgées de 18 ans et plus résidant dans le département



TYPES DE PROJETS



Culture et patrimoine



Usages numériques



Sport



Cadre de vie et environnement



Solidarité et développement local

Quelques exemples de projets

- Projet d'acquisition de matériel pour la création d'un cinéma de plein air d'été.
- Projet portant sur le recyclage du plastique : acquisition d'une machine à recycler.
- Projet d'acquisition d'un chapiteau nomade pour des spectacles culturels.
- Projet de création d'un square des familles avec une aire de jeux expérimentale.
- Projet d'installation de composteurs collectifs doté d'un système anti-nuisibles et anti-odeurs sur l'espace public.
- Projets de construction de fours : un four à pain public fonctionnant selon des horaires déterminés, un four à pain social, etc.
- Projets de restauration de petits patrimoines locaux : une fontaine, un vitrail, un lavoir, etc.
- Projet de création d'une « artothèque » mobile : "L'art en bus" permettant des expositions itinérantes d'œuvres.
- Etc.



300 000 EUROS

dédiés aux projets jeunes citoyens

(chaque projet devra être compris entre 500 et 5 000 euros TTC)

1,1 MILLION D'EUROS

dédiés aux projets citoyens

(chaque projet ne devant pas dépasser 23 000 euros TTC)

**ÉCHANGER, MONTEZ UNE ÉQUIPE
AUTOUR D'UN PROJET COMMUN
ET DÉFENDEZ-LE LORS DE LA CAMPAGNE
DE VOTE OUVERTE À TOUS.**

Pour participer, il faut être un groupe qui réunit au moins 5 personnes : collectif, association, classe, amis, famille...

Les étapes clés

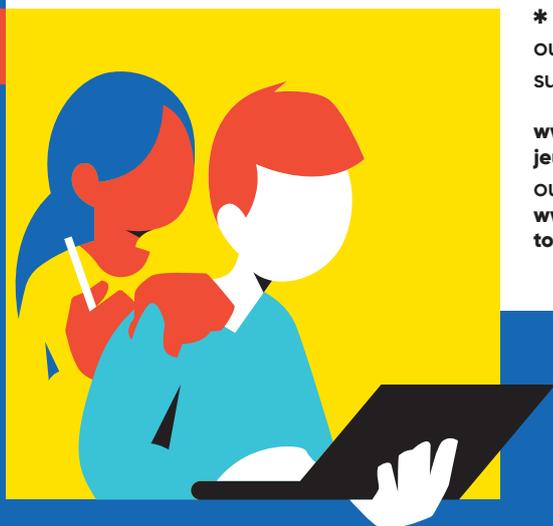
1. JE PROPOSE UN PROJET SUR LE SITE INTERNET WWW.TOURAINE.FR *

> Du 15 novembre 2019 au 29 février 2020

- Je remplis un formulaire simple où je présente mon projet et j'indique la commune concernée ;
- Avant de déposer mon projet, je n'oublie pas de m'inscrire sur www.touraine.fr en créant un compte avec une adresse mail ou en me connectant via un compte Facebook ou Google ;

*
ou via les url
suivantes :

www.participation.jeunesse.touraine.fr
ou
www.participation.touraine.fr



2. LE DÉPARTEMENT ÉTUDIE LES PROJETS

> Du 1^{er} mars au 15 mai 2020

- Les projets conformes au règlement du budget participatif sont étudiés par les services départementaux pour déterminer s'ils sont techniquement, juridiquement et financièrement réalisables.
- Les projets retenus au terme de cette phase d'instruction sont soumis au vote des citoyens sur www.touraine.fr

En savoir plus

1. LE DÉPÔT DES PROJETS

■ Pour être recevable, un projet doit respecter plusieurs critères : **s'inscrire dans l'une des compétences du Conseil départemental ; avoir une dimension**

collective ; être localisé dans le département et sur le domaine public ;

■ Il doit correspondre à des dépenses d'investissement : projet de construction, d'aménagement, acquisition de matériels ou d'équipements.

2. L'INSTRUCTION DES PROJETS

■ Les services départementaux sollicitent les porteurs de projets, pour préciser et compléter leur projet.

■ Les communes concernées par les projets sont consultées pour avis.

3. JE VOTE AVEC LES TOURANGEAUX POUR CHOISIR LES PROJETS

> Du 16 mai au 15 juin 2020

- Pour les projets jeunes citoyens si je suis un jeune de moins de 18 ans résidant dans le département ;
- Pour les projets citoyens si je suis âgé de 18 ans et plus et réside dans le département.



4. LE DÉPARTEMENT RÉALISE LES PROJETS ÉLUS

> Le 26 juin 2020

Le Département annonce les projets jeunes citoyens et citoyens élus

> Du 1^{er} juillet 2020
au 31 décembre 2021

Le Conseil départemental réalise les projets élus dans l'année qui suit leur annonce.

Ils sont consultables sur
www.touraine.fr



3. LE VOTE DES PROJETS

- Le Département met à votre disposition des supports personnalisables ; téléchargeables (affiches...) pour promouvoir vos projets ;
- **Les tourangeaux votent pour leurs projets préférés : 3 minimum et 5 maximum.**

4. LES PROJETS ÉLUS

- Pour les 2 catégories les projets élus sont :
- Celui ayant recueilli le plus de suffrages dans le département ;
- Les trois projets de chaque canton ayant obtenu le plus de voix.

Dans le cas de Tours (4 cantons), ce sont les 12 projets ayant reçu le plus de voix.



Pour en savoir plus :
www.touraine.fr

ALORS À VOUS DE JOUER !



**1. CONNECTEZ-VOUS
SUR WWW.TOURAINE.FR**
pour accéder à la plateforme.

2. CRÉEZ UN COMPTE
avec une adresse mail,
un compte Facebook ou Google.

3. DÉPOSEZ VOTRE PROJET
en remplissant un formulaire simple
où vous présentez votre projet de la manière
la plus complète possible.

Une question ?

Envoyez un email à l'adresse

PARTICIPATION@DEPARTEMENT-TOURAIN.FR

